Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20261112-DELIB2026074-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026 (*ouverte à 20h02)*

DATE DE CONVOCATION : 03 NOVEMBRE 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Frédéric MORVAN, Isabelle HEDAN, Céline CHEVALLIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Josette BROCHETON, Matthieu POHIER, Melissa NAOUR, Mickael PIOLAIN

PROCURATIONS (3) :
Thibaud MORIN donne pouvoir à Matthieu POLLET
Charlène CHOLET donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Léa MESSINET donne pouvoir à Céline CHEVALLIER

EXCUSES (3) : Michel BERNARD, Mickael QUIMBERT, Philippe NICOLAS

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal CHAPPELET

2026.074 – 7.5
EDUCATION – PETITE ENFANCE – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CHAPI CHAPO ET LES COMMUNES DE BOURGBARRÉ ET SAINT ERBLON

Annexe : AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE 2026 ENTRE L'ASSOCIATION CHAPI CHAPO ET LES COMMUNES DE SAINT ERBLON ET BOURGBARRE

Nadège LOLLIVIER, 4e adjointe au Maire en charge de l'Education, l'enfance et la jeunesse, présente le rapport suivant :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat a été conclue le 15 décembre 2025 entre la commune de Saint-Erblon, la commune de Bourgbarré et l'association Chapi Chapo pour l'accueil des enfants au sein de la crèche intercommunale pour une durée d'un an puisque c'est la dernière année de fonctionnement de la crèche selon les modalités qui existent depuis le début de l'entente entre les deux communes et l'association Chapi Chapo.

Depuis mars 2005, **la commune de Saint-Erblon** met à disposition par convention, à l'Association « CHAPI-CHAPO », les locaux nécessaires à l'accueil des enfants, locaux sis au rez de jardin de la Mairie. La commune de Saint-Erblon et de Bourgbarré participent par ailleurs financièrement au fonctionnement de la crèche par l'attribution d'une subvention.
Comme prévu, la commune a réalisé des travaux d'aménagement et d'extension à terme (octobre 2028 au plus tard) à 24 berceaux au lieu de 16 berceaux actuellement. Le cout des travaux d'aménagement est de 961 835 € HT soit 1 154 202 € TTC avec un financement des partenaires suivants :

- CAF : 240 000 €
- DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE : 170 000 €
- RENNES METROPOLE : 188 137 €
- PREFECTURE ILLE ET VILAINE : 137 066 €

Afin de répondre à des impératifs de numérotation et de cohérence administrative, il est proposé de modifier l'adresse de la crèche gérée par l'association Chapi Chapo pour la fixer au 1 rue Alexandre Quatreboeuf, 35230 SAINT-ERBLON. Cette modification étant de nature purement administrative et descriptive, elle n'emporte aucune modification des droits et obligations des parties tels que définis dans la convention initiale. Il convient dès lors de signer un avenant à la convention de partenariat pour acter ce changement d'adresse.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20261112-DELIB2026074-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (vingt-six voix pour, zéro abstention et zéro contre) d' :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue le 15 décembre 2025 entre la commune de Saint-Erblon, la commune de Bourgbarré et l'association Chapi Chapo, modifiant l'adresse de la crèche ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme, le 12 Novembre 2026

La secrétaire de séance,
Chantal CHAPPELET

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON (Ille-et-Vilaine)